

<p style="text-align: center;"><b>Avis de vacance</b></p>  <p style="text-align: center;"><b>Ville de Saint-Martin-d'Hères</b></p>	<p><b>Filière:</b> Animation</p> <p><b>Quotité :</b> Temps plein</p> <p><b>Publication: Interne/externe</b>  <i>durée de publication: 1 mois minimum  (article 4 du Décret n° 2018-1351 du 28 décembre 2018 relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques ).</i></p> <p><i>n° de DV au CDG:  date DV:</i></p>	<p>Date de création  CM du 18 février  2020</p> <p>Date de mise à jour  <b>24/04/2020</b></p> <p><b>Postes n°9749 et  9750</b></p> <p>Note de service  n°2020/  EL/MN/VD/</p>
<p><b>Cadre d'emplois :</b> Adjoint d'animation</p> <p><b>Catégorie :</b> C</p>	<p><b>Délai de dépôt des candidatures</b>  <b>Lundi 29 juin 2020</b></p>	
<p><b>DIRECTION GENERALE DES SERVICES / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES</b>  <b>DIRECTION GENERALE ADJOINTE POPULATION</b>  <b>AFFECTATION :</b> Direction Animation Enfance</p>		
<p><b>2 animateurs Périscolaire et Extra scolaire</b>  <b>Référent enfants porteurs de handicap</b></p>		

## 1. Le contexte

La commune de Saint-Martin-d'Hères, en pleine croissance démographique (39 000 habitants), est la 2ème ville du département de l'Isère. Elle est au cœur du développement de nombreux projets et accueille le Domaine Universitaire avec près de 50 000 étudiants et employés. Ville dynamique, innovante et solidaire, elle est attachée à un service public de qualité, efficiente et ancré dans la proximité avec les usagers. Elle fait partie de l'agglomération de Grenoble Alpes Métropole (près de 450 000 habitants).

## 2. Présentation de la direction

Confrontée à de nouveaux enjeux en matière de politique éducative, la ville de Saint Martin d'Hères développe depuis de nombreuses années une politique ambitieuse qui s'appuie :

- sur des valeurs et principes éducatifs déclinés dans le cadre du Projet Éducatif Local (PEL), sur des équipes et structures : 27 écoles maternelles et/ou élémentaires, 8 structures Petite Enfance, 2 accueils de loisirs, 1 Point d'Informations Jeunes,
- sur des projets et des dispositifs dont notamment le contrat Enfance Jeunesse, le Dispositif Réussite Éducative, 1 cuisine centrale,
- sur l'intervention des différents temps de l'enfant et des jeunes regroupant un public de 0/25 ans,
- sur des équipes de professionnels qualifiés et pluridisciplinaires au nombre de 450 agents,

- sur des moyens financiers pour accompagner les missions à hauteur d'un budget annuel de 10 millions d'Euros.

### 3. La finalité et les missions du poste

L'accueil des enfants en situation de handicap est un axe prioritaire du PEDT. La finalité du poste est de permettre un accueil de qualité dans les accueils péri-scolaire et extrascolaire pour les enfants en situation de handicap.

Sous la responsabilité d'un(e) moniteur(trice) éducateur(trice) référent enfants porteurs de handicap, et en étroite collaboration avec lui(elle), l'agent(e) participe à la mise en œuvre des activités d'animation dans les secteurs du périscolaire et des accueils de loisirs en accompagnant particulièrement et quotidiennement les enfants qui ont besoin d'un renfort. Il(elle) anime des activités.

Il(elle) est garant de la sécurité affective et physique de l'enfant.

### 4. Activités du poste

Activités principales
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animer, encadrer des activités ludiques, artistiques, manuelles, éducatives et collectives adaptées aux publics accueillis particulièrement les enfants porteurs de handicaps), sur le temps périscolaire et extrascolaire (7 semaines pendant les vacances scolaires)</li> <li>- Veiller et contribuer à l'inclusion des enfants porteurs de handicap dans les animations collectives périscolaires et extrascolaires</li> <li>- Assurer une fonction de repère dans une démarche éthique</li> <li>- Sensibiliser les enfants à l'accueil d'enfants porteurs de handicap, à la «différence»</li> <li>- Contribuer au lien professionnel entre les différents intervenants autour des enfants</li> <li>- Participer à la mise en œuvre de l'accueil en favorisant la mise en confiance de l'enfant et de l'environnement;</li> <li>- Contribuer à la réflexion sur l'intégration, inclusion des enfants porteurs de handicap dans les collectifs et à la mise en œuvre adaptée des projets, contribuer à fédérer et mobiliser les équipes</li> <li>- Participer à la vie du service</li> </ul>

### 5. Profil recherché

Connaissances	Savoir Faire
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Connaître les dispositifs sociaux et la réglementation liés au handicap</li> <li>- Connaître les dispositifs et le fonctionnement du système scolaire en général et de l'école en particulier,</li> <li>-Connaître les différents publics (enfant, adolescents, jeunes adultes</li> <li>-Connaître les différents types de handicap, leur prise en charge et les besoins des enfants porteurs de ces handicaps</li> <li>- Connaître la problématique du handicap</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Maîtriser les techniques d'entretien individuel et d'animation de groupe et les techniques d'animation</li> <li>-Maîtriser la méthodologie des cycles d'animation</li> <li>-Maîtriser les techniques d'accueil, d'écoute (enfants, parents, équipe éducative)</li> <li>-Maîtriser les techniques d'aide à la construction de l'identité et au développement des capacités</li> <li>-Savoir sélectionner des informations pour les transmettre en protégeant la vie privée des</li> </ul>

<p>-Avoir une bonne communication orale et écrite et respectueuse de l'éthique          Connaître les partenaires socio-éducatifs et les dispositifs (PEL, PEDT...)          -Connaître le fonctionnement du système scolaire          -Connaître les techniques artistiques, manuelles et ludiques</p>	<p>personnes ou le caractère confidentiel des informations          -Appliquer et faire appliquer les procédures des services partenaires internes et externes (DDCS...)          -Appliquer et faire appliquer les règles d'hygiène, de santé et de sécurité en direction des usagers          -Maîtriser les techniques de communication orale</p>
<b>Qualités</b>	
<p>-Patience          -Disposer d'un bon équilibre émotionnel - Empathie et juste distance professionnelle          -Sens de la communication, du travail en équipe          -Capacité à travailler en transversalité avec les autres référents de sites          - Être à l'écoute et savoir dialoguer avec les enfants, impulser et animer la dynamique de groupe          - Esprit d'initiative          - Ponctualité, rigueur          - Imaginatif et créatif          - Sens de l'organisation, d'anticipation          - Discrétion</p>	

<b>Habilitations</b>	<b>Conditions d'accès</b>
<b>Conditions d'exercice particulières</b>	
<p>Organisation du temps de travail selon règlement GTT 2016</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation du temps de travail selon règlement intérieur spécifique</li> <li>- Choix des temps d'intervention extrascolaires fait par année scolaire</li> <li>- Participation à l'organisation d'événements particuliers en week-end possible : temps festifs sur la ville : selon procédures en vigueur</li> <li>- Participation à des réunions avec l'Éducation Nationale : conseils d'école... possible</li> <li>- Participation aux 2 à 3 samedis de formation intra au service</li> <li>- Organisation des congés permettant d'assurer la continuité du service</li> </ul>	<p>Recrutement par voie statutaire ( priorité au fonctionnaire titulaire / lauréat de concours)          Diplôme recommandé : DEAES, BAPAAT, BAFA ou équivalent  <i>Sont interdites ou rendues incapables d'exercer quelque fonction que ce soit auprès des mineurs :</i>  <b>- les personnes faisant l'objet d'une incapacité pénale (<a href="#">L. 133-6 du CASF</a>), donc ayant un casier judiciaire en lien avec certains délits ;</b>  <b>- les personnes faisant l'objet par le préfet d'une mesure administrative d'interdiction ou de suspension (<a href="#">L. 227-10 du CASF</a>)</b></p> <p>Expérience souhaitée auprès d'enfants porteurs de handicap : AVS....</p>

<p><b>Lieux d'interventions :</b> écoles de la ville de St Martin d'Hères</p> <p>Moyens mis à disposition : téléphone sans fil de travail sur site périscolaire et accueil de loisirs - ordinateur</p> <p>Tenue adaptée à l'activité d'animation</p>	
<p><b>Conditions de rémunération</b></p>	
<p>Traitement de base aux conditions de la Fonction Publique Territoriale (FPT)</p> <p>Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)</p>	

***Avantages et participations de l'employeur***

**Sans condition d'ancienneté**

- Plan de Déplacement d'Administration (PDA) remboursement à hauteur de 70% de l'abonnement (plafond de 86,16€ /mois)
- Mutuelle labellisée FPT : participation selon la composition de la famille
- Prévoyance labellisée FPT : participation selon l'indice

**Sous condition de 3 mois d'ancienneté**

- Prime annuelle : versée en 2 fois (juin et novembre)
- Proposition d'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) donnant droit à des prestations et avantages (loisirs, culture, événements, familiaux...)
- Restaurant collectif

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public et des techniques de travail.

Les fonctionnaires du cadre d'emplois des rédacteurs en fonction ou les agents non titulaires en fonction, les lauréats du concours de rédacteur voudront bien faire acte de candidature, (**lettre de motivation + CV + copie des diplômes obligatoires**), à Monsieur Le Maire - Direction des Ressources Humaines - Service Développement Emploi et Compétences

**par email au :** [secteur.recrutement@saintmartindheres.fr](mailto:secteur.recrutement@saintmartindheres.fr)

Les candidatures internes se font sous couvert du chef de service.

<p><i>(tampon)</i></p>	<p><b>Le Directeur Général des Services</b></p>
------------------------	---